



Communiqué de Presse – Pour Publication Immédiate

15 Janvier, 2016

**Madagascar exhorté à mettre fin au commerce illicite de bois de rose et autres bois précieux d'ici Septembre**

(Antananarivo, Madagascar) – Madagascar a été appelé à agir davantage pour mettre fin à la coupe et l'exportation illicite de bois de rose et autres bois précieux.

## Communiqué de Presse

**15 Janvier, 2016**

**(Antananarivo, Madagascar) – Madagascar a été appelé à agir davantage pour mettre fin à la coupe et l'exportation illicite de bois de rose et autres bois précieux.**

Le Comité Permanent de la CITES (Convention sur le Commerce International d'Espèces Menacées de Faune ou Flore Sauvage) s'est réuni toute cette semaine pour discuter de questions liées au commerce illicite d'espèces sauvages. La session du Jeudi 14 Janvier a porté sur le commerce illégal de bois précieux de Madagascar et le manque de progrès du pays sur cette question.

Avant la réunion, le Secrétariat de la CITES et le gouvernement Malagasy ont tous deux soumis au Comité des rapports d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action pour les bois précieux de Madagascar. Le rapport du Secrétariat de la CITES a identifié plusieurs domaines où aucun progrès n'a été enregistré ainsi que plusieurs cas d'exportations illicites de bois de rose, et ce malgré l'engagement du gouvernement malagasy en 2013 de prévenir la coupe, le

transport et le commerce de ces bois précieux.

Madagascar a également présenté un plan d'utilisation des stocks de rondins saisis dans le but d'obtenir l'approbation de la CITES pour leur mise en vente. Le Comité n'a pas jugé ce plan convaincant, soulignant que le pays concentre trop d'efforts sur le rapatriement des stocks de bois de rose illégaux saisis à l'étranger, alors que peu de progrès ont été effectués pour appliquer la loi et contrôler les activités illégales sur le terrain.

Le Comité a décidé le maintien de l'embargo sur les bois précieux de Madagascar. Il a exhorté les autorités malagasy à faire montre de progrès significatifs, notamment sur l'inventaire des stocks actuels et l'arrêt des exportations illégales des rondins d'ici Septembre; sinon le pays pourrait encourir des sanctions plus fortes.

*"Nous appuyons pleinement cette décision de la CITES", a déclaré Nanie Ratsifandrihamanana, Directeur Pays de WWF Madagascar.*

*"L'embargo a clairement été défaillant jusqu'à maintenant, nous espérons que cette décision mènera le gouvernement à prendre les mesures plus strictes pour mettre fin à ce commerce illégal et nous le conjurons à le faire".*

La CITES est un traité international pour la protection des plantes et des animaux menacés. Dans le cadre du traité, les pays œuvrent ensemble pour régler le commerce international d'espèces d'animaux et de plantes et pour assurer que tout commerce d'espèces protégées est fait de manière durable. Le traité a été ratifié en 1975 et la plupart des membres des Nations Unies, y compris Madagascar, l'ont signé.

En 2013, durant la 16ème Conférence des Parties de la CITES, Madagascar s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action élaboré par la CITES pour enrayer le commerce illégal de bois de rose, de palissandre et d'ébène et dans ce cadre, à suspendre toute exportation de ces espèces. Mais trois ans plus tard, les avancées ont été limitées. La CITES tiendra sa 17ème Conférence des Parties en Septembre 2016.

**A propos du WWF Madagascar**

WWF-Madagascar a fait avancer la cause de la conservation à Madagascar et dans les eaux environnantes depuis plus de 50 Ans. Partant d'une mission initiale pour protéger l'Aye-aye en 1963, le WWF supervise actuellement plus de 30 projets dans quatre zones prioritaires, y compris le Plateau Mahafaly dans la Forêt d'Epineux. Son objectif, avec votre appui, est de construire un avenir pour Madagascar où l'homme pourra vivre en harmonie avec la nature.

**Pour plus d'Informations:**

A.G. Klei  
Communications Manager - WWF  
Ph: (261) 34 49 888 04  
E: [agklei@wwf.mg](mailto:agklei@wwf.mg)